

Document de Consultation des Entreprises

A- Règlement de Consultation

Identification de l'organisme acheteur :

Commune de Saint-Martin d'Ablois

Représentée par Jackie BARROIS, Maire.

Adresse : Place du Général de Gaulle - 51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Tél : 03 26 59 95 00

Email : mairiestmartindablois@wanadoo.fr

Nature du marché : Marché de travaux

Objet du marché : Reboisement par plantation de chênes sessiles et de feuillus précieux.

Caractéristiques principales :

- Travaux préalables à la plantation
- Fourniture et mise en place de plants et de protections contre le gibier
- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur en 2019 et 2020
- Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage

Mode de passation du marché : Procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Lieux d'exécution : Forêt communale de Saint-Martin d'Ablois (Marne, 51), Parcelles 5, 6 et 27.

Retrait du dossier :

Le DCE peut être remis gratuitement par courrier électronique sur demande.

Date limite de réception des offres : Le **mercredi 31 octobre 2018 à 16h00**.

Modalités de transmission des offres :

Les offres sont transmises sous plis cacheté portant l'indication de l'appel d'offres concerné, par envoi en courrier recommandé avec accusé de réception postal :

Mr le Maire de la Commune de Saint-Martin d'Ablois

Place du Général de Gaulle

51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Date de l'envoi de l'avis à la publication : le 08 octobre 2018

Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises et modalités de retrait

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) est composé des pièces suivantes :

- le présent Règlement de la Consultation (R.C.)
- l'Acte d'Engagement (A.E.)
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

- le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) [annexe financière de l'A.E.] et le Détail Quantitatif et Estimatif (D.Q.E.).

Le D.C.E. est remis par courrier électronique gratuitement.

Variantes (article 58 du décret 2016-360 du 25 mars 2016)

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

Présentation des offres

La langue utilisée pour la rédaction des offres est le français.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

- le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) et le Détail Quantitatif et Estimatif (D.Q.E.) dûment complétés et signés. (inclus dans ce dossier)

- l'Acte d'engagement dûment complété et signé. (inclus dans ce dossier)

- Le présent dossier de consultation, paraphé sur chaque page, avec signature et cachet du candidat sur la dernière page du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

- Un mémoire technique daté et signé, comprenant :

*Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

*Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel, et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

*Les caractéristiques et la provenance des plants et protections contre le gibier

*Une présentation des travaux similaires au présent marché exécutés au cours des cinq dernières années, en indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution de ces travaux

*Tous certificats de qualité fondés sur des normes européennes ou autres certificats de qualification professionnelle dont la preuve est apportée par tout moyen, notamment par des certificats de d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique

Documents à remettre par le candidat retenu

Le candidat avec lequel il sera envisagé de conclure le marché devra faire parvenir les attestations fiscales et sociales ou état annuel des certificats reçus (NOTI 2).

Ces documents seront à remettre dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la demande.

Analyse des offres

L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères énoncés ci-dessous. Chaque critère est noté, et la somme des notes donne une note globale. La meilleure note globale est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères intervenant pour l'analyse des offres sont les suivants :

	Critères de sélection
C1	Les offres de prix seront notées sur 40 points : - le prix minimal compétitif obtient 40. - les autres offres de prix obtiennent la note suivante : $40 * \frac{\text{prix minimal compétitif}}{\text{prix proposé}}$ (précision d'une décimale)

C2	<p>La valeur technique sera notée sur 60 points :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les moyens humains, personnel qualifié pour l'ensemble des travaux : l'entreprise ayant le plus de moyens humains obtient 10, puis l'entreprise arrivant ensuite aura 5, la suivante 2, et les autres 0.- Les moyens matériels : l'entreprise ayant le plus de moyens matériels obtient 10, puis l'entreprise arrivant ensuite aura 5, la suivante 2, et les autres 0.- Une démarche environnementale propre à l'entreprise apportera 40 points.
----	--

Réalisation du marché

Durant toute l'exécution du marché, le titulaire principal du marché a l'obligation d'assurer la communication orale ou la traduction en langue française entre ses subordonnés, co-traitants ou sous-traitants et les donneurs d'ordre ou prescripteurs.

B- Cahier des Clauses Administratives Particulières

Forme et contenu des Prix

Les prix indiqués à l'acte d'engagement incluent l'ensemble des frais et taxes consécutifs au respect des obligations contractuelles du titulaire, notamment liés à la livraison, l'installation éventuelle et la garantie.

Mode de variation des prix

Les prix sont fermes et définitifs : aucune clause de révision n'est prévue au présent marché.

Règlement des comptes

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires aux quantités réellement réalisées, sous réserve d'un accord préalable du maître d'ouvrage pour toutes prestations et quantités qui excèderaient celles initiales du marché.

Délai Global de paiement

Le délai global de paiement du présent marché est fixé à 30 jours. Ce délai court à compter de la date de réception par le pouvoir adjudicateur de la demande de paiement.

Le délai global de paiement sera automatiquement suspendu : si la demande de paiement comporte des prix différents de ceux prévus au marché ou des erreurs ou incohérences ne permettant pas son règlement. Dans ce cas, une notification sera faite au titulaire précisant les motifs s'opposant au paiement et les justificatifs complémentaires à fournir. Le délai global de paiement est alors suspendu jusqu'à la remise de la totalité des justifications réclamées.

Le dépassement du délai global de paiement ouvre, de plein droit, le versement d'intérêts moratoires. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le retard de paiement donne également lieu au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant ci-dessus, le titulaire peut demander au représentant du pouvoir adjudicateur une indemnisation complémentaire, sur justification.

Garantie

Garantie technique des prestations : Les prestations objet du présent marché bénéficient, outre la garantie légale pour vices de fabrication et défaut de matière, d'une garantie contractuelle, d'une durée de 12 mois à compter du jour de la réception de chantier.

Au titre de cette garantie l'entreprise s'engage à remettre en état ou remplacer à ses frais la partie de la prestation qui serait reconnue défectueuse. Le délai pour effectuer une réparation est fixé à 30 jours, à la charge de l'entreprise, à moins que le prestataire puisse prouver que les parties défectueuses du chantier résultent d'un usage anormal.

Clause environnementale

Le déversement de carburants, lubrifiants ou détergents et de tout produit nécessaire au fonctionnement des engins est formellement interdit. Les vidanges et entretiens hydrauliques des engins doivent avoir lieu dans un atelier. Toute fuite d'hydrocarbures doit être stoppée dans les plus brefs délais.

L'abandon ou l'enterrement de déchets est formellement interdit.

C- Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) et Détail Quantitatif et Estimatif
(D.Q.E.)

Description des travaux	unités	quantités	Prix Unitaire en lettre H.T. (€)	Prix Unitaire en chiffre H.T. (€)	Montant H.T (€).
Travaux préalables à la plantation : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7cm)	Ha	10,24			
Jalonnement des lignes de plantation	Ha	10,24			
Fourniture de plants de chêne sessile	PI	10.750,00			
Fourniture de plants d'érables divers	PI	500,00			
Mise en place de plants à racines nues au coup de pioche en sol non travaillé	PI	11.250,00			
Fourniture de protections individuelles et leurs piquets	U	2.525,00			
Pose des protections individuelles	U	2.525,00			
Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi- ligneuse de faible diamètre : diamètre < 5 cm (à réaliser en 2019)	Ha	10,24			
Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage (plant. basse) : Plantation de moins de 1,5 m de hauteur (à réaliser en 2019)					
Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi- ligneuse de faible diamètre : diamètre < 5 cm (à réaliser en 2020)	Ha	5,00			
				Montant total H.T. (€)	

D- Cahier des Clauses Techniques Particulières

Localisation des prestations

Forêt communale de Saint-Martin d'Ablois (Marne, 51), Parcelles 5, 6 et 27.

Les prestations :

Travaux préalables à la plantation : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7cm), dans le respect des cloisonnements de débardage.

Plantation : fourniture et mise en place de plants :

Fourniture de plants de chêne sessile : 10.750 plants 1S1, 50/80, QPE212, Racines nues.

Fourniture de plants d'érable sycomore : 500 plants 1-0, 50/80, APS101, Racines nues.

Aucune dérogation ne sera accordée sur les caractéristiques des plants.

Mise en place de plants à racines nues au coup de pioche en sol non travaillé. Le tassement de la terre avec le talon est formellement proscrit (risque de déformation des plants).

Protection contre le gibier, fourniture et mise en place de protections individuelles et leurs piquets : 2.525 protections gaine abri maille mixte, hauteur 120cm, diamètre 15cm et 250 bambous 150cm.

Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre < 5 cm (à réaliser en 2019 et 2020) : dispositif largeur 2m, entraxe 6m, 1/3 doublé.

Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage (plant. basse) : Plantation de moins de 1,5 m de hauteur : dégagement en cheminée à 1/2 de la hauteur des plants.

Les dates d'intervention

Octobre-Novembre 2018 : Broyage en plein.

Novembre à Décembre 2018 : mise en place des plants et des protections.

2019-2020 : Maintenance des cloisonnements et dégagement de la plantation.

Garantie de reprise

L'entrepreneur est responsable de la reprise et de la bonne végétation des plants pendant la période de garantie. Après expiration, joue la garantie de droit commun. Les taux de reprises sont de 85%.

Les pourcentages sont déterminés après comptage de 5% des plants (1 plant sur 20) : sur 1 ligne sur 10 sera compté 1 plant sur 2. L'entrepreneur devra fournir gratuitement le regarni jusqu'au 85%. En cas de conditions exceptionnelles appréciées par le maître d'ouvrage, la responsabilité de l'entrepreneur ne sera pas engagée.

Réception des travaux

Il sera procédé par le maître d'ouvrage, en la présence de l'entrepreneur, à des réceptions partielles en cours de chantier (notamment par année 2018, 2019, 2020).

E- Acte d'engagement

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Règlement de Consultation
- Cahier des Clauses Administratives Générales - Travaux
- Cahier des Clauses Techniques Générales - Travaux

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées,
aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA : 20%

Montant hors taxes :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :
.....

Montant TTC :

Montant TTC arrêté en chiffres à :

Montant TTC arrêté en lettres à :

ET

aux prix unitaires indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document (B.P.U.).

Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint)

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Compte(s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est :

- acceptée.
 rejetée.

Pour l'Etat et ses établissements :

À, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer le marché public)